



**PROCÈS VERBAL
REPRISE DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT
DU 23 FÉVRIER 2022
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 24 FÉVRIER 2022, À 20H00,
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sont présents les Conseillers suivants :

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Mme Marie-Andrée Lapierre | Mme Francine Garneau |
| M. Denis Tanguay | Mme Nadia Vallières |
| M. Luc Lachance | Mme Lorie Gosselin Côté |

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance réouverte à 20h00.

2. ORDRE DU JOUR

35-02-2022

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance en ajournement
- 2) Ordre du jour
- 3) Adjudication du contrat — agrandissement du 58, rue Anselme-Jolin
- 4) Levée de l'assemblée

**3. ADJUDICATION DU CONTRAT — AGRANDISSEMENT
DU 58, RUE ANSELME JOLIN**

36-02-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offre sur invitation relativement au projet d'agrandissement du bâtiment situé au 58, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE cinq entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE seulement deux soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE **Construction Mario Lemieux inc.** est le seul soumissionnaire conforme et que le montant soumis est de 100 030.85 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la dépense réelle de la soumission représente un montant de 105 019.89 \$;

CONSIDÉRANT QUE d'autres dépenses de plus de 12 000 \$ doivent être ajoutées pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet prévoyait des dépenses pour un montant maximum de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la programmation de subvention TECQ afin d'affecter un montant supplémentaire de 20 000 \$ au projet d'agrandissement;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé par Mme Francine Garneau

D'autoriser l'ajout d'un montant de 20 000 \$ en subvention TECQ pour la réalisation du projet d'agrandissement du 58, rue Anselme-Jolin.

D'octroyer le contrat à Construction Mario Lemieux inc. pour un montant de 100 030.85 \$ avant taxes.

M. Luc Lachance, conseiller, demande le vote.

Adopté à la majorité par le conseil

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

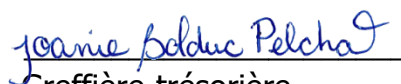
37-02-2022

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20 h 21.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Maire


Greffière-trésorière